

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

Avis de vigilance – influenza aviaire

La vigilance est de mise! Le sud du Québec est présentement en période d'intenses migrations.

État de la situation

Zone de contrôle primaire (ZCP) émise autour du 4^e site d'élevage infecté par l'influenza aviaire

L'ACIA a émis hier une nouvelle zone de contrôle officielle pour le cas IP4. Nous vous invitons à consulter cette zone au [lien suivant](#). L'EQCMA retire donc immédiatement sa zone préliminaire émise dans son [communiqué du 18 avril](#).



Bilan des cas au Québec à ce jour

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle ¹
IP1*	12 avril 2022	St-Claude – St-Claude-Nord	Commercial	ACIA ZCP-18
IP2	13 avril 2022	MRC du Haut-Saint-François	Petit élevage	ACIA ZCP-21
IP3	14 avril 2022	Knowlton	Commercial	ACIA ZCP-23
IP4	17 avril 2022	MRC Les Sources	Commercial	ACIA ZCP-28

* IP = Infection sur place

1 Zones de contrôle

Lorsque l'ACIA émet des zones de contrôle, tous les mouvements aux fermes avicoles non infectées situées dans ces zones doivent se faire avec l'émission de permis spécifiques ou généraux. Les permis spécifiques sont nécessaires pour les activités à risque élevé (déplacements d'oiseaux, d'œufs, etc.) alors que les permis généraux sont nécessaires pour les livraisons de produits à risque faible (p. ex. moulée, propane, diesel, etc.). L'ACIA contrôle elle-même tous les mouvements aux sites infectés. Les détails du processus d'émission des permis seront rendus disponibles par l'ACIA sur son site internet dans les prochains jours. Entre-temps, les cas particuliers sont gérés individuellement. Si des sites de production avicole se situent dans cette zone, les producteurs sont contactés individuellement pour

évaluer leurs besoins et l'accompagnement nécessaire se fait par leur office de commercialisation et l'EQCMA.

Ligne d'urgence de l'ACIA pour les suspicions de cas d'influenza aviaire

L'ACIA a mis en place une ligne d'urgence pour les déclarations de suspicion d'influenza aviaire. Au lieu d'appeler à un bureau de district, les citoyens, producteurs ou vétérinaires souhaitant déclarer une situation suggestive d'un cas d'influenza aviaire doivent appeler au **450-768-6763** entre 6 h et 21 h tous les jours afin de parler à un représentant de l'ACIA ou laisser un message au répondeur.

État de la situation au Canada

La maladie continue de se propager à l'échelle du pays. Voici le bilan des cas confirmés à ce jour.

Province	Dates	Nombre d'élevages commerciaux	Nombre de petits élevages	Total
Colombie-Britannique	13 avril	1	0	1
Alberta	Du 6 au 15 avril	11	1	12
Saskatchewan	14 et 16 avril	1	1	2
Manitoba		0	0	0
Ontario	Du 27 mars au 14 avril	13	3	16
Québec	Du 12 au 17 avril	3	1	4
Nouveau-Brunswick		0	0	0
Nouvelle-Écosse	Du 4 février au 17 mars	2	1	3
Île-du-Prince-Édouard		0	0	0
Terre-Neuve-et-Labrador	Du 22 décembre au 17 mars	0	2	2
		31	9	40

En date du 18 avril, l'ACIA a rapporté que c'est plus de 700 000 volailles qui ont succombé ou ont dû être euthanasiés à cause la maladie.

Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).